Le 30 juillet 1793 à Nogent-le-Rotrou.

Le mardi 30 juillet 1793, la municipalité de Nogent nommait le citoyen Lequette, son procureur, commissaire chargé de distribuer les secours accordés aux femmes et enfants de volontaires (somme s'élevant à 3144 livres, 14 sous et 9 deniers):

« Ce jourd'hu? Trente Juillet mil Sept Cent quatre Vingt treize l'an 2.º de la Republique Française une et Indivisible.

Le Procureur de la Commune a fait rapport de l'état des Sécours accordés aux femmes et enfants de volontaires, en execution de la loi du 29 9. bre dernier Jusqu'au 30 mai dernier, adressé à Cette Commune et concernant la ville de Nogent, ledit état ordonné par le ministre de l'intérieur Signé Garat, Jusqu' a la Somme de 3144# 145 9 et a réquis ledit procureur de la Commune que le conseil Général nommât conformément a la loi du 4 mai dernier un commissaire à l'effet de se charger de la distribution des deniers accordés aux femmes de volont parents des volontaires suivant la repartition portée au Tableau.

Le Conseil Général prenant en considération le rapport ci dessus à nommé le citoYen procureur de la Commune commisSaire à la distributin des Secours portés au tableau ci-dessus, a cet effet arrête que ledit Tableau Sera remis audit procureur de la Commune pour l'opération qui lui est confiée.

Beaugas lainé Beuzelin Hubert

Vasseur Maire Lalouette

Regnoust Pi Chereault Ferré Bacle J C Joubert

J Sortais Rigot

P.re Lequette

P. de la C »1

¹ A. M. Nogent – le – Rotrou 1 D 2, feuillets 79 et 80.